



Consultation sur les archétypes

Sommaire

I.	Bienvenue sur notre consultation sur les Archétypes	2
II.	À propos de l'IAPB	3
III.	À propos de la consultation sur les Archétypes	4
IV.	Réponse à la consultation sur les archétypes	7
V.	Traitement des données à caractère personnel.....	8
VI.	Questions préliminaires.....	10
1.	Impact	12
2.	Opérabilité	14
3.	Croissance.....	17
4.	Liquidité.....	20
5.	Équité	23
VII.	Merci d'avoir répondu à notre consultation sur les Archétypes	28
	Annexe 1 : Description des archétypes et études de cas	29
	Annexe 2 : Caractéristiques thématiques et transversales	41
	Annexe 3 : Glossaire.....	47

I. Bienvenue sur notre consultation sur les Archétypes

Bienvenue sur consultation de l'*International Advisory Panel on Biodiversity Credits* (IAPB) sur les archétypes.

Nous vous invitons à répondre à cette consultation en anglais, en français, en espagnol ou en portugais. Les réponses seront traduites en anglais avant d'être analysées, à l'aide d'outils informatiques. Veuillez soumettre votre réponse avant 23h55 GMT le 24 mai 2024. Vous devez soumettre votre réponse en ligne.

Pour plus d'informations sur l'IAPB, veuillez consulter [notre site Internet](#). Si vous avez des difficultés à remplir la consultation, veuillez envoyer un e-mail à secretariat@iapbiocredits.org pour obtenir de l'aide.

II. À propos de l'IAPB

Lors du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, qui s'est tenu à Paris en juin 2023, les gouvernements britannique et français ont lancé l'*International Advisory Panel on Biodiversity Credits* (IAPB), une initiative visant à **faciliter la création et le développement de marchés de crédits biodiversité**, et de mécanismes politiques et réglementaires crédibles, opportuns et cohérents à l'échelle internationale.

Dirigé par les coprésidentes **Dame Amelia Fawcett** and **Sylvie Goulard**, l'IAPB est un groupe de plus de 25 personnes () de plus d'une douzaine de pays à travers le monde, qui apportent leur expérience et leurs connaissances comme acteurs de la finance, de l'industrie, représentants des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des ONG.

L'IAPB cherche à rassembler les dernières connaissances scientifiques, données et technologies, ainsi que les connaissances et l'expérience des représentants des peuples autochtones et des communautés locales, afin de démontrer le potentiel des crédits biodiversité pour catalyser des flux financiers importants, rapidement et à grande échelle, tout en assurant qu'ils bénéficient aux populations et à la planète. L'IAPB s'est engagé sur la voie d'une **approche indépendante, ouverte et inclusive**, en collaborant activement et largement avec la communauté internationale et en s'appuyant sur les initiatives existantes.

L'IAPB a créé cinq **groupes de travail** chargés d'étudier cinq priorités clés dans le développement de marchés de crédits biodiversité à haute intégrité : Mesure, Offre, Demande, Redistribution et Gouvernance. Ainsi qu'un *Knowledge Partners Group*, constitué d'experts scientifiques, pour soutenir les travaux de l'IAPB.

Le travail de l'IAPB est indépendant des gouvernements, bien que les gouvernements français et britannique soient à l'origine de l'initiative et contribuent à la constitution des équipes du secrétariat de l'IAPB.

III. À propos de la consultation sur les Archétypes

Cette consultation sur les Archétypes s'inscrit dans le cadre de l'approche ouverte et inclusive adoptée par l'IAPB pour contribuer à l'élaboration d'un ensemble de recommandations aux visées pratiques et concrètes pour la COP16 qui se tiendra plus tard cette année.

Elle fait suite à notre précédent *Call for Views*, qui avait pour objectif principal de recueillir un large éventail de points de vue sur les cinq priorités identifiées par l'IAPB en matière de conception des marchés de crédits biodiversité. Les participants ont mis en avant plusieurs éléments essentiels au développement de marchés de crédits biodiversité à haute intégrité, et notamment sur les typologies de crédits biodiversité, la dimension volontaire et réglementaire des marchés, le besoin de supervision (nationale, régionale ou internationale) et la nécessité d'intégrer les peuples autochtones et les communautés locales dans le développement de ces marchés. [Vous pouvez consulter les résultats du Call for Views ici.](#)

Cette consultation s'appuie sur les problématiques soulevées par le *Call for Views* et se concentre sur les différentes utilisations potentielles des crédits biodiversité. L'objectif de la consultation n'est pas d'identifier ou de créer une approche unique des crédits biodiversité, et les archétypes ne représentent pas les modèles que l'IAPB considère comme valides. Notre objectif est plutôt de recueillir le plus d'informations possible sur un ensemble de modèles possibles, même si certains pourraient être exclus par la suite. Ces informations seront ensuite analysées et intégrées dans les recommandations et livrables de l'IAPB.

Les archétypes

Nous définissons les archétypes comme un ensemble de modèles de fonctionnement de base de des crédits biodiversité. Nous avons identifié ces modèles en examinant les crédits biodiversité sous deux angles : d'une part s'ils sont volontaires ou réglementaires, d'autre part s'ils visent à compenser des risques matériels de perte de biodiversité, ou à contribuer à l'amélioration de l'état de la nature (par exemple en s'inscrivant dans les objectifs du le Cadre Mondial pour la Biodiversité).

Il en résulte six modèles de base pour les marchés de crédits biodiversité, sur lesquels nous souhaitons votre retour dans le cadre de cette consultation. Les modèles sont présentés ci-dessous. L'annexe 1 fournit plus de détails sur chaque modèle, y compris une étude de cas pour chacun. Ces archétypes ne constituent pas un recueil exhaustif de tous les modèles de crédits biodiversité potentiels. La catégorisation et l'ensemble des descriptions proposées s'appuient sur des travaux publiés par [Nature Finance](#), le [WEF](#), et [Pollination](#). Nous reconnaissons la possibilité que ces différents archétypes puissent coexister (c'est déjà en partie le cas aujourd'hui) et ainsi, qu'ils ne sont certainement pas exclusifs.

Motivation / objectif	Volontaire	Réglementaire
Compensation : Prise en compte des impacts et des risques matériels liés à la nature au sein de sa propre organisation et sa chaîne de valeur.	1. Prise en compte des risques et des opportunités liés à la nature dans sa chaîne de valeur a. Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>) : intégrer la nature dans les chaînes de valeur b. Compensation volontaire (<i>offsetting</i>) : Compensation des impacts, risques et dépendances résiduels	2. Compensation réglementaire : Compensation de la perte de biodiversité

<p>Contribution : Apporter des améliorations à la nature, indépendamment de sa propre organisation ou de sa chaîne de valeur</p>	<p>3. Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et objectifs philanthropiques.</p> <p>a. Contributions RSE volontaires des entreprises : Contributions pures à l'amélioration de la nature, distinctes des impacts et des risques de sa propre chaîne de valeur</p> <p>b. Fourniture de produits / services associés à des contributions à la nature : Produits/services associés à des contributions à l'amélioration de la nature, pour permettre aux consommateurs de soutenir la nature par leurs choix de consommation.</p>	<p>4. RSE alignée sur la réglementation : Exigences/objectifs réglementaires en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE)</p>
---	---	---

Note sur les archétypes volontaires : Les approches volontaires peuvent être motivées par une série de mesures d'incitation des politiques publiques, telles que la publication d'informations sur les enjeux financiers liés au climat et à la nature qui devient de plus en plus courante. Les marchés volontaires peuvent être réglementés, mais ils restent distincts des mécanismes de marchés réglementaires auxquels les entreprises ont recours dans leur démarche de conformité. Les approches volontaires peuvent également être motivées par les intérêts d'autres parties prenantes, telles que les consommateurs et les investisseurs sensibles aux enjeux environnementaux, et par d'autres initiatives de développement durable et objectifs auxquels une organisation peut être associée.

Note sur la compensation : Nous reconnaissons que la compensation peut être l'objet de controverses, mais nous pensons qu'il est important que la consultation porte également sur cette approche, notamment car l'analyse du *Call for Views* suggère que nous aurons besoin d'approches volontaires et réglementaires, et que la compensation est actuellement la forme dominante du marché réglementaire. Par exemple : le *Biodiversity Net Gain* au Royaume-Uni, la loi industrie verte et les sites naturels de compensation (SNC) en France, la banque d'atténuation pour les zones humides aux États-Unis, et la législation en Colombie en termes de compensation concernant l'exploitation minière et le développement d'infrastructure.

Éléments thématiques et transversaux abordé dans le cadre de la consultation

L'objectif de la consultation est de comprendre les facteurs clés de succès, les défis et les opportunités pour chaque archétype, au travers des cinq caractéristiques décrites ci-dessous. L'annexe 2 fournit de plus amples détails sur les caractéristiques de la Liquidité et de l'Équité.

Cela aidera l'IAPB à comprendre les meilleures pratiques et caractéristiques requises pour la construction de marchés de crédits biodiversité à haute intégrité et à forte perspective de croissance.

Fonction	Description
Impact	Quel est le potentiel de chaque archétype à contribuer aux objectifs écologiques, sociaux et financiers ?
Opérabilité	Quel est le potentiel de chaque archétype à produire des résultats qui soient mesurables et garantis ?
Croissance	Quel est le potentiel d'expansion de chaque archétype, tant du côté de l'offre que de la demande, et à quelle vitesse ?
Liquidité	Quels sont les paramètres d'échange appropriés dans le contexte de chaque archétype ?
Equité	Quelles sont les caractéristiques de gouvernance qui garantiront que les questions d'équité et de droits seront abordées dans chaque archétype ?

IV. Réponse à la consultation sur les archétypes

La consultation sur les Archétypes est réalisée via le **formulaire en ligne** accessible sur notre [site Internet](#). Les questions sont réparties selon les cinq caractéristiques décrites ci-dessus.

Nous vous invitons à fournir des réponses brèves et concises. Il n'y a pas **d'obligation de réponse à l'ensemble des questions**. Vous pouvez vous concentrer sur les questions pour lesquelles vous avez des connaissances, une expérience, une expertise et des informations spécifiques à partager, afin de nous transmettre le meilleur niveau d'information possible. Le secrétariat de l'IAPB pourra, le cas échéant, assurer un suivi pour plus de détails. Vous pouvez utiliser la fonction Enregistrer et Continuer plus tard (*Save and Continue later*) pour revenir à la consultation à tout moment.

La consultation est ouverte du **18 avril au 24 mai 2024**.

Veillez indiquer si vous répondez à titre individuel, au nom d'une entreprise ou d'une organisation. Vous devez déclarer tous les liens financiers ou autres qui vous lient (vous ou votre organisation) à toute entreprise opérant dans un secteur du champ d'application de notre consultation. Cela inclus les recherches que vous auriez menées et qui auraient bénéficiées d'un financement de la part d'une entreprise de ce type.

Le Secrétariat de l'IAPB se réserve le droit de publier les réponses dans leur intégralité ou une version résumée, ainsi que la liste de toutes les organisations ayant répondu. Nous ne publierons en revanche pas d'informations permettant d'identifier des personnes individuellement. La section qui suit fournit des informations importantes sur le traitement des réponses à ce questionnaire et des données personnelles.

V. Traitement des données à caractère personnel

Le ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA) du Royaume-Uni assure le secrétariat de IAPB en collaboration avec des membres de différentes administrations françaises (DG Trésor, Ministère du Développement durable, Agence française de développement, Office français de la biodiversité). L'équipe du Secrétariat gère la consultation sur les archétypes au nom de l'IAPB. Cette section décrit comment le Secrétariat de l'IAPB utilisera vos données personnelles, aux fins de cette consultation pour l'*International Advisory Panel on Biodiversity Credits* et présente vos droits en vertu du Règlement Général sur la Protection des Données de l'UE (RGPD, également appelé RGPDUE), du Règlement Général sur la Protection des Données du Royaume-Uni (UK GDPR), de la loi britannique relative à la Protection des Données de 2018 (DPA) et de la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Données vous concernant (catégories de données)

Les données personnelles que nous collectons peuvent inclure le nom, l'adresse, l'adresse électronique, la fonction et l'employeur du participant, ainsi que ses opinions. Les participants peuvent également fournir à leur initiative des informations d'identification supplémentaires sur eux-mêmes ou sur des tiers.

Base juridique de traitement de données

Le traitement de données est nécessaire à la réalisation d'une mission d'intérêt public. L'accomplissement de cette mission nécessite la récupération de données factuelles ou d'opinions afin d'élaborer des propositions et des recommandations de qualité. L'IAPB se réserve le droit d'utiliser les coordonnées fournies par les participants pour les contacter pendant la période de consultation afin de solliciter des éclaircissements ou des informations complémentaires concernant les réponses fournies, si nécessaire.

Objectif

Toute information personnelle sera traitée dans le but d'obtenir des données factuelles du public et de représentants d'organisations et d'entreprises sur des politiques publiques mises en œuvre ou proposées, ou plus généralement pour obtenir des données sur l'opinion publique concernant une question d'intérêt public. Les informations et les données fournies au responsable du traitement des données en réponse à cette consultation seront utilisées par l'IAPB et son Secrétariat dans le cadre de leur travail.

Partage des réponses (destinataires)

Les informations fournies en réponse aux consultations peuvent être publiées ou communiquées conformément aux régimes d'accès à l'information, notamment ceux prévus par les régimes britanniques du *Freedom of Information Act* (FOIA) de 2000 et des *Environmental Information Regulations* (EIRs) de 2004, par la loi française du 17 juillet 1978 sur le droit d'accès des citoyens aux documents administratifs, le RGPD, le RGPD britannique, le DPA britannique et la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Si vous estimez que les informations que vous fournissez ne doivent pas être divulguées dans le cadre de ces régimes, vous devez indiquer que vous fournissez ces informations à titre confidentiel et expliquer pourquoi vous considérez que ces informations sont confidentielles. Si le responsable du traitement des données reçoit une demande de divulgation des informations, il tiendra pleinement compte de ces informations, mais ne peut pas garantir que la confidentialité pourra être maintenue en toutes circonstances. Une clause de confidentialité automatique générée par votre système informatique ne sera pas admise comme contraignante pour l'IAPB.

Comme détaillé ci-dessus, nous pouvons être tenus de communiquer ces informations. Si les informations que vous fournissez ne doivent pas être divulguées dans le cadre des régimes précédemment cités, veuillez indiquer que vous fournissez ces informations à titre confidentiel et expliquer pourquoi vous considérez que ces informations sont confidentielles.

À titre confidentiel.

Veillez expliquer pourquoi :

VI. Questions préliminaires

Ces questions nous aideront à comprendre la diversité des réponses que nous recevons. La liste des organisations qui ont répondu à la consultation pourrait être publiée, ainsi que les statistiques sur les types de répondants dans leur ensemble. Nous ne publierons pas d'informations permettant d'identifier des personnes.

Nom *

Adresse électronique *

Souhaitez-vous rejoindre le réseau IAPB (si vous n'êtes pas encore membre) et recevoir des communications telles que *des newsletters* ou être invité à participer à des événements ? *

Oui

Non

Répondez-vous à titre individuel ou au nom de votre organisation ? *

À titre individuel

Au nom d'une organisation

Si vous répondez à titre individuel, comment vous décririez-vous ? Veillez cocher toutes les cases correspondantes. *

Représentant d'un peuple autochtone ou d'une communauté locale

Spécialiste de la biodiversité, de la conservation ou du climat

Développement durable en entreprise / financement durable / spécialiste RSE

Économiste/ écologiste/ chercheur

Développeur de projet

Préfère ne pas se prononcer

Sans objet - je réponds au nom d'une organisation

Autre (veuillez préciser) :

**Si vous répondez au nom de votre organisation, quelle est la nature de cette dernière ?
Veuillez cocher toutes les cases correspondantes. ***

- Organisation non gouvernementale
- Organisation émettant ou participant à la certification, au contrôle ou à la vérification des crédits biodiversité ou d'instruments similaires
- Entreprise ou industrie
- Institution de recherche ou université
- Services financiers
- Prestataire de service (comptabilité, conseil, droit/juridique)
- Gouvernement/intergouvernemental
- Préfère ne pas se prononcer
- Sans objet - je réponds à titre individuel
- Autre (veuillez préciser) :

Si vous répondez au nom de votre organisation, quel est le nom de cette dernière ? Veuillez ajouter la mention « Préfère ne pas répondre » si vous ne souhaitez pas fournir cette information. Veuillez ajouter « N/A » si cela ne s'applique pas. *

Où êtes-vous (où votre organisation) basé ? Veuillez indiquer votre pays. *

Conflit d'intérêts. Veuillez ne divulguer que les informations nécessaires sur tous liens financiers entre vous (ou votre organisation) et toute entreprise opérant dans un secteur relevant du champ d'application de notre consultation. Veuillez ajouter « N/A » si cela ne s'applique pas. *

1. Impact

Ces questions portent sur l'impact des différents modèles de crédits biodiversité identifiés. Elles abordent notamment la question de la capacité de ces modèles à générer des bénéfices écologiques, sociétaux, ainsi que pour les entreprises et les investisseurs.

1. Dans quelle mesure chaque archétype générerait-il des bénéfices écologiques ?

	Faible	Moyen	Grand	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire (<i>offsetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez expliquer votre raisonnement

2. Dans quelle mesure chaque archétype permettrait-il d'obtenir des résultats bénéfiques pour la société ?

	Faible	Moyen	Grand	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire (<i>offsetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Faible	Moyen	Grand	Je ne sais pas
Compensation réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez expliquer votre raisonnement

3. Dans quelle mesure chaque archétype produirait-il des résultats positifs pour les entreprises et les investisseurs ?

	Faible	Moyen	Grand	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire (<i>offsetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez expliquer votre raisonnement

2. Opérabilité

Ces questions portent sur l'opérabilité des modèles de crédit biodiversité. Elles abordent des sujets tels que l'importance de la mesurabilité et de la fiabilité des crédits biodiversité, ainsi que leur capacité à influencer le comportement des organisations afin qu'elles réduisent leur empreinte écologique à long terme.

4. Dans quelle mesure la mesurabilité et la fiabilité des résultats générés par les crédits biodiversité sont-elles importantes pour chaque modèle ?

	Pas importantes	Moyennement importantes	Très importantes	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire (<i>offsetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez expliquer votre raisonnement

5. Comment évaluez-vous la capacité de chaque archétype à influencer le comportement des entreprises et du secteur financier, afin qu'ils évitent d'avoir un impact négatif sur la nature, dans leurs processus de prise de décision ?

	Faible	Modérée	Élevée	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire (<i>offsetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Faible	Modérée	Élevée	Je ne sais pas
Compensation réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez expliquer votre raisonnement

6. Comment évaluez-vous la capacité de chaque archétype à engendrer un marché à haute intégrité ?

	Non faisable	Assez faisable	Très faisable	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire (<i>offsetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez expliquer votre raisonnement

7. Quels sont les mécanismes de financement de la biodiversité alternatifs aux archétypes que nous avons énumérés, dont vous avez connaissance, et qui

pourraient aboutir à des résultats similaires ? Par comparaison, quels sont les risques, les opportunités et les compromis ?



3. Croissance

Ces questions portent sur le potentiel de croissance de chaque archétype afin d'évaluer la taille du marché auquel ils pourraient conduire et la rapidité à laquelle ces marchés pourraient se former. Nous ne nous attendons pas à ce qu'un seul marché s'impose au détriment des autres, mais il est probable qu'ils suivent des trajectoires de croissance différentes.

8. Dans quelle mesure vous ou votre organisation envisageriez-vous d'investir ou d'acheter des crédits biodiversité pour chaque archétype ?

	Centaines de dollars ou moins	Milliers de dollars	Dizaines de milliers de dollars	Centaines de milliers de dollars	Millions	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire (<i>offsetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez expliquer votre raisonnement

9. Comment évaluez-vous la capacité de chaque archétype à générer une demande élevée sur le long terme ?

	Faible	Modérée	Élevée	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Faible	Modérée	Élevée	Je ne sais pas
<i>(insetting)</i> volontaire				
Compensation volontaire <i>(offsetting)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez expliquer votre raisonnement

10. Comment évaluez-vous l'offre potentielle des différents archétypes sur le long terme ?

	Faible	Modérée	Élevée	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire <i>(insetting)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire <i>(offsetting)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Faible	Modérée	Élevée	Je ne sais pas
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez expliquer votre raisonnement

11. Comment évaluez-vous la capacité de chaque archétype à attirer des financements de projet ?

	Faible	Modérée	Élevée	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire (<i>offsetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez expliquer votre raisonnement

12. Qu'est-ce qui pourrait le mieux inciter à l'adoption de chaque archétype, et contribuer à accroître et à stimuler la demande liée à cet archétype ?

4. Liquidité

Ces questions portent sur les modalités d'échange des crédits biodiversité, à la fois sur les marchés primaires, mais aussi potentiellement sur les marchés secondaires. Pour précision, sont considérés comme des transactions sur les marchés primaires les transactions effectuées directement avec l'acheteur, tandis que les marchés secondaires regroupent toutes les transactions effectuées via des intermédiaires tels que des courtiers, sur des plateformes d'échange. Sur les marchés secondaires, les crédits peuvent dès lors être revendus et leurs prix fixés, indépendamment de leur valeur initiale. Cette distinction implique un arbitrage entre garantie de résultats écologiques et perspective de croissance de la demande (impliquant probablement une forte liquidité des crédits biodiversité et la perspective de revente). Cette section a pour objectif de nous aider à mieux appréhender cet arbitrage et les risques et contraintes liés à la possibilité de revente de crédits biodiversité.

13. Pour chaque archétype, veuillez évaluer dans quelle mesure un échange sur le marché primaire est souhaitable.

	Non souhaitable	Neutre	Souhaitable	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire (<i>offsetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation de réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez expliquer votre raisonnement

14. Pour chaque archétype, veuillez évaluer dans quelle mesure un échange sur le marché secondaire est souhaitable.

	Non souhaitable	Neutre	Souhaitable	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire (<i>offsetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez expliquer votre raisonnement

15. Quels sont les moyens dont vous avez connaissance pour améliorer l'équité du partage des risques et des bénéfices pour les fournisseurs et les acheteurs lors de l'échange de crédits biodiversité ? Par exemple, les redevances sont-elles le meilleur moyen d'atteindre cet objectif ? Existe-t-il d'autres solutions ?

16. Pour chaque archétype, veuillez indiquer quels sont les lieux d'origine autorisés pour les crédits biodiversité, en considérant que la hiérarchie d'atténuation ait été respectée.

* Par « local », il est entendu national/sous-national, et par « distant », il est entendu international.

	Local : Même habitat ou écosystème	Local : Tout type d'écosystème	Distant : Type d'habitat ou d'écosystème similaire	Distant : Tout type d'écosystème
Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire (<i>offsetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez expliquer votre raisonnement

5. Équité

Ces questions portent sur les conséquences des crédits biodiversité en termes de droits et d'équité, en particulier pour les peuples autochtones et les communautés locales (*Indigenous People and Local Communities* – IPLCs - en anglais). L'objectif est d'identifier et de proposer des solutions de conception et de gouvernance des crédits biodiversité afin d'assurer la bonne participation des membres des IPLCs à ces marchés. Les solutions de conception peuvent être adoptées volontairement et intégrées dans des contrats spécifiques (par exemple, une clause de co-bénéfices) ou constituer des caractéristiques plus générales à l'échelle du marché (avec par exemple la mise en place de prix planchers).

17. Dans quelle mesure chaque archétype pourrait-il soutenir la protection des droits, y compris les droits fonciers, des membres de populations autochtones et de communautés locales (IPLCs) ?

	Faible	Moyen	Grand	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire (<i>offsetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez expliquer votre raisonnement

18. Dans quelle mesure chaque archétype pourrait-il garantir l'équité, l'efficacité et la transparence pour les membres des IPLCs?

	Faible	Moyen	Grand	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire (<i>offsetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez expliquer votre raisonnement

19. Dans quelle mesure chaque archétype pourrait-il promouvoir l'égalité des chances et un traitement équitable, afin que les membres des IPLCs puissent y accéder et y participer ?

	Faible	Moyen	Grand	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire (<i>offsetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Faible	Moyen	Grand	Je ne sais pas
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez expliquer votre raisonnement

20. Dans quelle mesure chaque archétype pourrait-il garantir que les membres des IPLCs aient accès à des informations précises, opportunes et compréhensibles sur les projets de crédits biodiversité, les opportunités de marché et leurs droits ?

	Faible	Moyen	Grand	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire (<i>offsetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation réglementaire Contributions RSE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez expliquer votre raisonnement

21. Dans quelle mesure chaque archétype pourrait-il garantir que les projets de crédits biodiversité respectent des normes environnementales et sociales exigeantes tout en bénéficiant aux membres des IPLCs, par exemple en recourant à des systèmes de certification ?

	Faible	Moyen	Grand	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire (<i>offsetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez expliquer votre raisonnement

22. Dans quelle mesure chaque archétype pourrait-il garantir des avantages économiques justes et équitables pour les membres des IPLCs ?

	Faible	Moyen	Grand	Je ne sais pas
Compensation intégrée volontaire (<i>insetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation volontaire (<i>offsetting</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compensation réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Faible	Moyen	Grand	Je ne sais pas
Contributions RSE volontaires des entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits / services liés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSE alignée sur la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez expliquer votre raisonnement

23. Pour favoriser une plus grande implication des membres des IPLCs dans les projets et les marchés de crédits biodiversité, quels sont les trois principaux domaines où le renforcement de capacités serait le plus bénéfique et pourquoi ?

VII. Merci d'avoir répondu à notre consultation sur les Archétypes

Votre avis est très important pour nous et nous apprécions vraiment le temps que vous avez consacré à cette consultation. Votre contribution nous aidera à mieux comprendre l'éventail des modèles de marché possibles pour les crédits biodiversité et les caractéristiques clés qui pourraient avoir une influence sur leur succès. Les informations fournies seront analysées et intégrées dans les livrables et les recommandations de l'IAPB.

Dans quelle mesure vous a-t-il été facile de répondre à cette consultation ?

- Très facile, j'ai des connaissances préalables.
- Assez facile, j'ai quelques connaissances préalables et vous avez présenté les informations de manière claire.
- Pas facile, c'est un sujet relativement nouveau pour moi, bien que vous ayez présenté les informations de manière claire.
- Pas facile, les informations fournies étaient compliquées à comprendre.

Veuillez ajouter vos commentaires ici.

Annexe 1 : Description des archétypes et études de cas

Tableau 1. Description des archétypes identifiés.

Motivation / objectif	Volontaire ¹	Réglementaire
<p>Compensation :</p> <p>Prise en compte des impacts, des dépendances, des risques et des opportunités liés à la nature au sein de sa propre organisation et de sa chaîne de valeur.</p>	<p>1. <u>Prise en compte des impacts sur la nature, des dépendances, des risques et des opportunités dans les opérations</u> (y compris l'insertion dans les chaînes de valeur) - modèle dans lequel les organisations utilisent les crédits biodiversité pour prendre en compte les impacts sur la nature, les dépendances, les risques et les opportunités dans leurs opérations afin d'améliorer les résultats commerciaux à long terme, ou de réduire les risques de dépendance à l'égard des écosystèmes. Ces mesures peuvent être prises à court terme par le biais des informations financières liées à la nature ou de la fixation volontaire d'objectifs alignés, par exemple, sur la directive TNFD/le SBTN, ainsi que par la pression exercée par les actionnaires ou les parties prenantes.</p> <p>a. <u>Compensation intégrée volontaire (insetting) : Insérer la nature dans les chaînes de valeur.</u> Les organisations pourraient utiliser les crédits biodiversité pour garantir ou améliorer l'accès aux services écosystémiques dont elles et leurs chaînes de valeur dépendent, et pour réduire les risques d'épuisement de ces services. Ce processus pourrait favoriser des résultats positifs pour la nature, ce qui pourrait avoir des retombées plus larges.</p> <p>b. <u>Compensation volontaire (offsetting) : Compensation des impacts résiduels.</u> Les organisations pourraient prendre la responsabilité de réduire les impacts directs ou indirects non atténués et résiduels sur la biodiversité, dans un contexte où les systèmes de compensation réglementaire n'existent pas ou ne couvrent que certains secteurs ou une partie de l'impact d'une entreprise sur la nature.</p>	<p>2. <u>Compensation réglementaire</u> de la perte de biodiversité – modèle dans lequel les organisations doivent mesurer et prendre en compte les impacts d'activités spécifiques sur la nature à un endroit en améliorant les résultats pour la nature à un autre endroit. Il s'agit de la forme la plus répandue de crédits biodiversité aujourd'hui (également appelés unités ou compensations). C'est l'exemple de politiques, telles que le <i>Biodiversity Net Gain</i> (gain net de biodiversité) du Royaume-Uni.</p>
<p>Contribution :</p> <p>Améliorer la nature au-delà de sa propre organisation ou de sa chaîne de valeur</p>	<p>3. <u>Responsabilité sociétale des entreprises et objectifs philanthropiques</u> – modèle dans lequel les organisations utilisent des crédits de biodiversité pour revendiquer des contributions (y compris à des objectifs nationaux ou mondiaux plus larges en matière de biodiversité) qui sont distinctes de la prise en compte de leurs propres impacts ou risques matériels sur la nature. Celles-ci peuvent être motivées par des considérations telles que les préférences des consommateurs ou des actionnaires/investisseurs.</p> <p>a. <u>Contributions RSE volontaires des entreprises : Contributions pures à la nature, indépendantes de ses propres impacts</u> : les organisations pourraient s'engager à améliorer l'état de la nature dans le cadre de leurs stratégies de RSE (c'est-à-dire par le biais de contributions caritatives), dans lesquelles les crédits biodiversité auraient</p>	<p>4. <u>Exigences/objectifs réglementaires en matière de responsabilité sociétale des entreprises</u> – modèle dans lequel les gouvernements pourraient exiger des organisations qu'elles apportent une contribution à la nature, fondée sur des preuves, qui pourrait être concrétisée par des crédits biodiversité. Ces objectifs pourraient être liés à des objectifs locaux, nationaux ou mondiaux visant à enrayer et à inverser la perte de biodiversité, mais ils ne sont pas liés</p>

¹ Il convient de noter que les approches volontaires peuvent être motivées par une série d'incitations de politique publique et peuvent être réglementées, ce qui n'est pas la même chose que le respect de la réglementation.

	<p>une place, ce qui leur permettrait de revendiquer avoir contribué aux objectifs mondiaux en matière de nature définis par le GBF, ou à la restauration des écosystèmes/la protection des espèces d'une région.</p> <p>b. <u>Fourniture de produits / services groupés avec des contributions à la nature</u> : Les entreprises pourraient proposer des produits/services associés à des crédits biodiversité afin de donner aux consommateurs un moyen de soutenir directement les effets positifs sur la nature par leurs choix de consommation.</p>	<p>aux impacts/risques spécifiques des organisations sur la nature. Par ailleurs, les incitations réglementaires pourraient inclure des leviers tels que des allègements fiscaux pour encourager l'achat de crédits biodiversité afin d'atteindre les objectifs nationaux.</p>
--	--	--

Archétype 1a : Compensation intégrée volontaire (*insetting*)

Définition

Vue d'ensemble

L'utilisation des crédits biodiversité pour de la compensation intégrée volontaire (*insetting*) fait référence à une approche dans laquelle les entreprises mettent en place des projets de conservation ou de restauration de la biodiversité en lien avec leurs chaînes de valeur. Cette démarche consiste à compenser les effets négatifs des activités directes de l'entreprise. La compensation intégrée être considérée comme un élément de la stratégie d'une entreprise visant à prendre en compte la biodiversité et le changement climatique dans son modèle de développement. Ces crédits concernent principalement les investissements visant à améliorer la productivité des ressources naturelles durables².

Comment cela fonctionne-t-il ?

Cet archétype implique que les organisations utilisent des crédits biodiversité pour traiter les impacts, les dépendances, les risques et les opportunités liés à la nature dans leurs chaînes de valeur. Pour ce faire, les crédits biodiversité seraient utilisés pour préserver ou renforcer certains écosystèmes qui offrent des services aux entreprises concernées, et pour réduire les risques d'épuisement de ces services (approvisionnement local en eau par exemple). Pour s'assurer que ces crédits soient fondés sur des preuves, il faut que l'identification des impacts sur la nature, les dépendances et les risques à traiter s'alignent sur un cadre de *reporting* reconnu à l'international, comme la TNFD.

Quels sont les moteurs de la demande ?

La compensation intégrée pourrait générer des résultats positifs pour la nature, au-delà du renforcement de la soutenabilité de l'entreprise à long terme. La demande peut être stimulée à la fois par des mesures volontaires comme la TNFD, ou par des réglementations telles que la CSRD, car cette transparence peut inciter le public et les investisseurs à faire pression sur les entreprises pour qu'elles réduisent leur empreinte sur la nature.

Qui sont les acheteurs et les vendeurs ?

L'acheteur est une organisation qui a identifié les actifs naturels et les services écosystémiques dont dépend sa chaîne de valeur. Pour que les objectifs puissent être atteints, les vendeurs doivent être implantés localement et dans l'écosystème ou la ressource naturelle où opère la chaîne de valeur de l'entreprise en question.

Étude de cas : huile de palme durable (RSPO)³

Le marché des crédits RSPO incite les petits exploitants indépendants certifiés RSPO à obtenir des primes pour leurs efforts en matière de développement durable, indépendamment de leur emplacement ou de la taille de leur parcelle. Un [crédit RSPO](#) est la preuve qu'une tonne d'huile de palme a été produite par un producteur d'huile de palme durable, certifié par la RSPO. L'achat de crédits RSPO contribue à créer une forte demande de produits à base d'huile de

² <https://www.naturefinance.net/wp-content/uploads/2023/06/HarnessingBiodiversityCreditsForPeopleAndPlanet.pdf>

³ [Crédits pour petits exploitants indépendants \(ISH\) - Table ronde sur l'huile de palme durable \(RSPO\)](#)

palme durable au niveau mondial. Cette demande croissante permet à son tour d'augmenter les investissements visant à rendre la chaîne d'approvisionnement en huile de palme plus transparente et durable. En achetant des crédits par l'intermédiaire de RSPO PalmTrace, les acheteurs encouragent donc la production d'huile de palme durable certifiée par la RSPO.

Archétype 1b. Compensation volontaire (*offsetting*) : compenser les impacts résiduels, les risques et les dépendances

Définition

Vue d'ensemble

Les compensations de la biodiversité sont des résultats mesurables en matière de conservation et de restauration, qui résultent d'actions conçues pour compenser la perte résiduelle importante de biodiversité due aux activités de développement. Cela permet de garantir que, globalement, il n'y a pas d'effet négatif ou de « perte nette » pour la biodiversité^{4, 5}. Cette approche se concentre sur les activités directes d'une organisation (et non sur sa chaîne de valeur).

La compensation biodiversité consiste à créer une équivalence mesurée entre l'impact négatif de l'activité d'un acteur sur la biodiversité, et le gain de biodiversité (conservée ou restaurée) généré par ailleurs. Les crédits biodiversité pourraient être utilisés pour répondre à cette équivalence. En l'absence de réglementation stipulant comment les organisations doivent se conformer à la compensation, il n'y a pas de mesure fixe ou d'exigences permettant de calculer cette équivalence. Toutefois, ces exigences pourraient être alignées sur les cadres qu'une organisation utilise pour comprendre et traiter son empreinte écologique, tels que la TNFD ou le SBTN.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Cet archétype implique que les organisations prennent la responsabilité de réduire leurs impacts directs ou indirects non atténués et résiduels sur la biodiversité, dans un lieu spécifique après avoir mis en œuvre une hiérarchie d'atténuation, dans un contexte où les régimes de compensation réglementaires n'existent pas ou ne couvrent que certains secteurs spécifiques. Les crédits biodiversité sont alors utilisés pour apporter des améliorations fondées sur des preuves à la biodiversité. Ce faisant, ils peuvent favoriser des résultats positifs pour la nature.

Quels sont les moteurs de la demande ?

Ce type d'action peut être mené à court terme par le biais des informations financières relatives à la nature d'une organisation ou de la fixation volontaire d'objectifs alignés sur des cadres, tels que la directive TNFD et le SBTN, ainsi que par la mise en place de législations concernant les obligations de compensation.

Qui sont les acheteurs et les vendeurs ?

⁴ <https://www.oecd.org/environment/resources/Policy-Highlights-Biodiversity-Offsets-web.pdf>

⁵ <https://www.naturefinance.net/wp-content/uploads/2023/06/HarnessingBiodiversityCreditsForPeopleAndPlanet.pdf>

Pour que les objectifs de la compensation puissent être atteints, les vendeurs doivent être localisés de manière appropriée et fournir des crédits qui sont en mesure de prouver la contribution faite à la nature, en comparaison avec leur impact sur la nature.

Étude de cas : Activités d'Ambatovy à Madagascar

La mine de nickel et de cobalt d'Ambatovy⁶ est l'une des plus grandes mines de nickel au monde. Elle est située dans les forêts tropicales orientales de Madagascar, riches en biodiversité, qui sont fortement menacées par la déforestation, principalement due à l'agriculture.

Dès le départ, Ambatovy s'est présentée comme un leader mondial de l'exploitation minière durable et s'est engagée à garantir une absence de perte nette et, de préférence, un gain net de biodiversité. Sa stratégie de compensation était un projet pilote de *Business and Biodiversity Offset program*⁷ (BBOP), qui a élaboré des lignes directrices, largement utilisées pour atténuer la perte de biodiversité due au développement.

La stratégie de compensation d'Ambatovy est basée sur la prévention des pertes. Elle vise à générer des gains de biodiversité pour compenser les pertes subies sur le site de la mine en empêchant une perte équivalente de biodiversité dans les sites de compensation de biodiversité, qui sont confrontés à un taux élevé de déforestation due à l'agriculture itinérante. À cette fin, l'entreprise et ses partenaires ont mis en œuvre des activités de conservation visant à ralentir le déboisement dans les sites de compensation. Ces activités comprenaient la surveillance écologique, la création d'associations communautaires de gestion des forêts et le soutien à ces associations pour la surveillance et l'application des restrictions d'utilisation des ressources, des programmes d'éducation à l'environnement et la promotion d'activités alternatives génératrices de revenus dans les communautés environnantes.

Archétype 2. Compensation réglementaire : Compensation de la perte de biodiversité

Définition

Vue d'ensemble

La compensation réglementaire est instaurée par différentes législations dans un certain nombre de pays (par exemple, l'Australie, les États-Unis, la Colombie, la France et le Royaume-Uni) pour faire face à la perte de biodiversité. La compensation réglementaire vise à imposer de mesures de compensation de la perte résiduelle de biodiversité générée par les activités de développement d'une entreprise. Cela permet de s'assurer qu'il n'y a pas d'effets négatifs ou de « perte nette »⁸, même un « gain net » pour la biodiversité⁹.

Comment cela fonctionne-t-il ?

⁶ Ambatovy se compose de deux sociétés, Ambatovy Minerals SA (AMSA) et Dynatec Madagascar SA (DMSA), toutes deux désignées ici sous le nom d'« Ambatovy ».

⁷ <https://www.forest-trends.org/wp-content/uploads/imported/ambatovy-bbop-nnl-2014-final-pdf.pdf>

⁸ <https://www.oecd.org/environment/resources/Policy-Highlights-Biodiversity-Offsets-web.pdf>

⁹ <https://www.naturefinance.net/wp-content/uploads/2023/06/HarnessingBiodiversityCreditsForPeopleAndPlanet.pdf>

La compensation réglementaire consiste à créer une équivalence mesurée entre l'impact sur la biodiversité à un endroit et la biodiversité conservée ou restaurée à un autre endroit. L'achat de crédits ou d'unités de biodiversité provenant de banques de compensation est un moyen de répondre à cette exigence. Les politiques de compensation peuvent être mises en œuvre par d'autres vecteurs, tels que des paiements en lieu et place de fonds de conservation¹.

La compensation est généralement considérée comme le dernier recours pour remédier à la perte résiduelle de biodiversité, après l'application d'une hiérarchie d'atténuation. La plupart des régimes de compensation existants s'appliquent principalement aux secteurs miniers ou de la construction, mais ils pourraient être appliqués à l'ensemble des activités ayant un impact négatif sur la nature.

Quels sont les moteurs de la demande ?

La demande serait constituée d'acteurs devant respecter la législation, c'est-à-dire les entreprises dont l'activité entre dans le champ d'application de la réglementation nationale et qui ont un impact négatif sur la biodiversité. Ce système implique d'identifier précisément les types d'activité couverts par la réglementation, la définition de normes de mesure de la biodiversité (y compris sur les sites de compensation), ainsi que des registres permettant d'assurer le suivi des transactions.

Qui sont les acheteurs et les vendeurs ?

Dans ce cas, les acheteurs sont des organisations qui doivent se conformer à la réglementation. Les vendeurs sont des propriétaires fonciers ou des gestionnaires (public ou privé) qui sont en mesure d'obtenir des résultats en matière de biodiversité.

Étude de cas : Banque de compensation de Terrasos en Colombie

Les banques de compensation servent à créer des unités de biodiversité qui peuvent être utilisées pour répondre aux exigences des politiques nationales¹⁰. Les banques de compensation permettent de générer des gains quantifiables en matière de biodiversité, que les entreprises utilisent pour compenser les dommages qu'elles causent à l'environnement. Ce mécanisme permet d'obtenir des financements pour des projets environnementaux locaux.

Les banques de compensation sont destinées à soutenir des projets locaux, où plusieurs entreprises achètent des crédits provenant d'une seule zone. Les banques peuvent proposer des systèmes de financement où l'acheteur n'effectue des paiements qu'au fur et à mesure de l'atteinte des objectifs dans le développement du projet.

Étude de cas : La compensation réglementaire au Royaume-Uni¹¹

Le Gain Net de Biodiversité (BNG en anglais) est une réglementation anglaise qui exige que la compensation réglementaire des activités conduise à une augmentation globale de 10 % de la biodiversité. La biodiversité est mesurée en unités de biodiversité standardisées. Il y a trois façons pour un promoteur d'atteindre les 10 % de BNG :

1. Ils peuvent améliorer et restaurer la biodiversité sur le site de leur activité (dans les limites de la ligne rouge d'un site de développement).

¹⁰ <https://en.terrasos.co/bancos-de-habitat>

¹¹ <https://environmentbank.com/biodiversity-units/>

2. Si les promoteurs ne peuvent réaliser qu'une partie de leur BNG sur le site, ils peuvent également générer des gains de biodiversité en dehors du site (sur d'autres sites où ils exercent une activité, ou bien en achetant des unités de biodiversité hors site, sur le marché (par ex. <https://gaiacompany.io/>). Les unités de biodiversité hors site doivent avoir une durée de vie d'au moins 30 ans.
3. Si les promoteurs ne peuvent pas réaliser de BNG sur site ou hors site, ils doivent acheter des crédits biodiversité au gouvernement. Il s'agit d'une possibilité de dernier recours. Le gouvernement utilisera les recettes pour investir dans la création de sites de compensation dans le pays.

Un réseau national de [banques de compensation](#) permet de générer des unités de biodiversité locales dont les promoteurs ont besoin pour répondre aux exigences réglementaires. En collaborant avec les autorités locales chargées de l'aménagement du territoire, les banques de compensation soutiennent les stratégies locales de récupération de la nature, la construction de logements durables, la croissance économique, la création d'emplois et la création d'espaces verts diversifiés dont les communautés peuvent profiter.

Archétype 3a. Contribution pure à la nature, indépendamment des impacts et des risques liés à sa propre chaîne de valeur.

Définition

Vue d'ensemble

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) conduit les entreprises à prendre en compte l'impact de leur activité sur les enjeux sociétaux et environnementaux. Les crédits biodiversité pourraient permettre aux entreprises de valoriser leur contributions à la nature dans le cadre de leur stratégie RSE, par exemple pour témoigner de leur contribution aux objectifs mondiaux en matière de biodiversité définis par le *Global biodiversity framework* (par exemple, la cible 15 sur la prise en compte de la nature dans les décisions commerciales ou la cible 19 sur la mobilisation des financements), ou encore pour souligner avoir participé à la préservation ou restauration de certains écosystèmes ou espèces en voie de disparition.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Dans cet archétype, les organisations utilisent les crédits biodiversité pour revendiquer des contributions à la nature, y compris à des objectifs nationaux ou mondiaux plus larges en matière de biodiversité, qui sont distincts de la prise en compte de leurs propres impacts matériels sur la nature. Ces financements relèvent la plupart du temps de contributions caritatives. Les entreprises pourraient ainsi utiliser ces crédits biodiversité pour revendiquer leurs contributions à la nature, au-delà de l'impact de leurs propres activités.

Quels sont les moteurs de la demande ?

La demande peut être motivée par des considérations telles que les préférences des consommateurs, ou la pression exercée par les actionnaires ou les investisseurs sur la durabilité et l'empreinte environnementale, ou encore le positionnement de marque d'une entreprise.

Qui sont les acheteurs et les vendeurs ?

Dans ce cas, l'acheteur est toute organisation motivée pour contribuer à la protection de la nature. Les vendeurs sont des prestataires crédibles qui fournissent des crédits biodiversité dont les projets permettent de répondre aux objectifs de la stratégie RSE de l'acheteur. Les crédits biodiversité ne sont ici pas soumis à des exigences spécifiques en termes d'impact, de risques ou de dépendances : ils peuvent donc être achetés auprès de n'importe quelle source susceptible de soutenir les objectifs de la stratégie RSE.

Étude de cas : Projet Vanga Seagrass au Kenya¹²

La baie de Vanga est un lieu de protection de mangroves, en partie financée par des crédits carbone. Le projet inclut désormais un volet concernant les prairies sous-marines et la possibilité de générer des crédits biodiversité à côté des activités génératrices de crédits carbone. Ce projet, qui en est aux premiers stades de développement, devrait être l'un des premiers projets d'attribution de crédits biodiversité marin dans le monde. Il protégera les prairies marines et empêchera ainsi la perte de biodiversité grâce à une série d'interventions visant à réduire l'impact des pratiques de pêche préjudiciables. Ces interventions, ainsi que la gouvernance, la gestion et le partage des bénéfices du projet sont validés selon la norme PV Climate de la Fondation Plan Vivo. Conformément à cette norme, les crédits biodiversité générés par le projet ne seront pas échangés en tant que compensation, mais en tant que crédits « positifs pour la nature ». Le marché de ces crédits sera exploré tout au long du développement du projet, mais il est prévu qu'il provienne d'entreprises à la recherche d'une contribution vérifiée à la nature dans le cadre de leur stratégies RSE, et qui pourrait ainsi faciliter à l'entreprise l'obtention de label, tel que le label B Corp.

Étude de cas : Savimbo¹³

Savimbo est une société qui vend des crédits biodiversité certifiés directement auprès de populations autochtones et de petits agriculteurs de l'Amazonie colombienne. Les crédits biodiversité Savimbo sont conçus pour fournir des revenus de conservation immédiats aux agriculteurs et aux peuples autochtones qui protègent la forêt primaire.

Le fonctionnement des crédits biodiversité de Savimbo est le suivant : la biodiversité est mesurée en une unité de biodiversité normalisée, interopérable, dirigée par les membres de populations autochtones et basée sur la superficie (superficie d'un hectare, durée d'un mois et intégrité de l'écosystème mesurée par la présence d'espèces indicatrices). Leur méthodologie repose sur des espèces indicatrices et a été conçue pour être simple et rapide à mettre en œuvre. Elle a été élaborée conjointement par des membres de peuples autochtones et des communautés locales engagés dans la conservation au niveau local en Amazonie colombienne, puis traduite sur les marchés mondiaux par une équipe de scientifiques spécialisés dans la conservation.

¹² <https://www.aces-org.co.uk/our-projects/vanga-blue-forest/>

¹³ <https://unit.savimbo.com/>

Étude de cas : L'engagement de Niue pour la conservation des océans

L'*Ocean Conservation Commitment*¹⁴ est un mécanisme de financement qui aide Niue à protéger ses océans et écosystèmes marins, mais aussi à développer un environnement naturel et une économie bleue plus résistants au changement climatique.

Les particuliers ou les entreprises peuvent parrainer un ou plusieurs OCC, chacun représentant le coût de la protection et de la gestion d'un km² des eaux océaniques de Niue pour une durée maximale de 20 ans. Le parrainage d'un OCC coûte 250 dollars néo-zélandais (environ 150 dollars). 127 000 OCC sont disponibles, ce qui correspond à la superficie de l'aire marine protégée Moana Mahu de Niue, qui s'étend sur 127 000 km² et où la pêche est interdite. Les OCC de Niue représentent une contribution à la conservation du milieu marin, mais ne correspondent pas à de la compensation.

Les fonds fournis par les OCC de Niue sont destinés à la mise en œuvre d'activités de suivi et d'évaluation de la santé des récifs et des stocks de poissons et au renforcement des plans de gestion côtière pour les 14 villages de l'île, ainsi qu'au respect et à l'application de la législation par le renforcement des capacités de contrôle et de surveillance. Les fonds sont également utilisés pour des programmes d'éducation à la conservation des océans et des bourses d'études pour les enfants et les membres de la communauté de Niue, ainsi que pour promouvoir les connaissances et les pratiques traditionnelles dans la gestion du parc.

Archétype 3b. Fourniture de produits / services groupés avec des contributions à la nature

Définition

Vue d'ensemble

Les organisations pourraient également contribuer à la protection de la nature et atteindre leurs objectifs en matière de responsabilité sociale des entreprises en proposant des produits et des services associés à des contributions à la protection ou à la restauration de la nature. Les crédits biodiversité pourraient constituer un moyen de fournir des résultats quantifiables, fondés sur des preuves, qui pourraient être vendus ou associés à un produit ou à un service vendu, afin d'en améliorer la qualité marchande ou d'en renforcer la crédibilité environnementale.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Dans cet archétype, les organisations utilisent les crédits biodiversité pour affirmer qu'un produit ou un service spécifique a également un impact positif sur la nature (sans que cela ne concerne l'organisation dans son ensemble). Elle pourrait constituer un moyen commercial d'atteindre les objectifs de la stratégie RSE tout en offrant aux consommateurs un moyen pratique de soutenir directement des projets à impact.

Quels sont les moteurs de la demande ?

¹⁴ <https://niueoceanwide.com/>

La demande pour cette option dépendrait de l'intérêt des consommateurs et de leur volonté de payer pour un produit ou un service lié à la nature, dont le prix pourrait être plus élevé. Elle peut également résulter de la pression exercée par les actionnaires ou d'autres parties prenantes pour que les produits et services proposés par une entreprise aient un impact sur l'environnement.

Qui sont les acheteurs et les vendeurs ?

Dans ce cas, l'acheteur est l'organisation qui souhaite associer la nature à son produit. Les crédits seront associés au produit, mais ils seront détenus par l'entreprise (sans échange de crédits avec le consommateur achetant le produit). Les vendeurs de crédits biodiversité sont des porteurs de projets qui fournissent des crédits biodiversité pouvant répondre aux demandes associées au produit ou au service. Ces crédits biodiversité ne sont pas soumis à des exigences spécifiques en termes d'impact, de risques ou de dépendances ; ils peuvent donc être achetés auprès de n'importe quelle source susceptible de soutenir les objectifs de la stratégie RSE.

Étude de cas : Crédits pour la protection de la faune et la flore sauvages

Les crédits pour la protection de la faune et la flore sauvages¹⁵ récompensent les communautés pour la protection de la faune et la flore sauvages en Namibie et créent des opportunités pour une conservation intelligente de la faune et la flore. Les crédits pour la protection de la faune et la flore sauvages génèrent des fonds provenant de sources locales, nationales et internationales, sur la base des performances de conservation vérifiées de manière indépendante par les conservatoires communaux. Cette source de revenus supplémentaires est répartie ensuite entre les différents acteurs impliqués au sein de l'écosystème.

Les crédits pour la protection de la faune et la flore sauvages sont générés de trois manières :

- Localement : Les lodges participant au programme des crédits pour la protection de la faune et la flore sauvages paient un montant fixe pour chaque observation d'espèces emblématiques lors des safaris.
- Nationalement : Le programme s'appuie sur un paiement contractuel garanti au niveau national en Namibie, qui correspond à chaque observation.
- Internationalement : Les parrains des crédits pour la protection de la faune et de la flore sauvages dans le monde entier sont invités et encouragés à contribuer au paiement national.

Les fonds générés par les performances de conservation sont versés sur des comptes individuels établis par les [zones de conservation locales](#) pour des espèces sauvages spécifiques. Les comptes sont gérés par des administrateurs locaux composés de représentants de la zone de conservation et d'un partenaire touristique du secteur privé, ou encore d'une ONG locale de conservation active dans la zone de conservation. Un organisme de conservation et son partenaire ont les mêmes droits de vote et de signature sur le compte.

¹⁵ <https://wildlifecredits.com/>

Archétype 4 : stratégie RSE alignée sur la réglementation

Définition

Vue d'ensemble

Outre la création d'exigences réglementaires en matière de compensation, les pouvoirs publics peuvent utiliser la réglementation pour obliger les entreprises à mettre en place des actions ayant un impact positif dans le cadre de leur stratégie RSE.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Un objectif peut être fixé par les gouvernements pour que les entreprises mettent en place des contributions positives à la nature au sein de leur stratégie RSE. Ces objectifs peuvent être locaux, nationaux ou mondiaux, et visent à enrayer et à inverser la perte de biodiversité, mais ils ne sont pas liés aux impacts/risques spécifiques des organisations sur la nature. Par ailleurs, un gouvernement pourrait accorder des allègements fiscaux sur les crédits biodiversité afin d'encourager leur achat et d'inciter les entreprises à les utiliser pour atteindre leurs objectifs en matière de RSE.

Quels sont les moteurs de la demande ?

La demande serait alimentée par des réglementations visant à satisfaire des exigences ou des objectifs, ainsi que par des incitations telles que des types de programmes gouvernementaux, des cofinancements ou d'autres leviers politiques tels que des allègements fiscaux.

Qui sont les acheteurs et les vendeurs ?

Les acheteurs seraient des entreprises qui doivent se conformer à des réglementations ou qui sont incitées à apporter des contributions à la nature fondées sur des preuves. Les vendeurs peuvent être n'importe qui dans le cadre des objectifs à atteindre, ou des mesures d'incitation. L'équivalence n'étant pas nécessairement requise, les vendeurs peuvent fournir des crédits provenant de différents lieux et contextes écologiques.

Étude de cas : Règles du système de crédits verts de l'Inde 2023¹⁶

L'objectif principal du programme indien de crédits verts est d'encourager la conservation de l'environnement et le développement durable par le biais de mécanismes basés sur le marché.

Le programme vise à générer des « crédits verts » par le biais de diverses activités environnementales et à les rendre négociables sur une plateforme de marché nationale. Ces crédits sont essentiellement des unités d'incitation pour des activités spécifiques ayant un impact positif sur l'environnement. Les crédits verts générés ou acquis pour remplir des obligations légales en vertu des lois environnementales existantes ne sont pas négociables.

Le programme de crédits verts est conçu pour promouvoir diverses activités environnementales, et ces activités incluent, mais ne sont pas limitées à :

1. la plantation d'arbres pour augmenter la couverture végétale du pays ;

¹⁶ <https://legalitysimplified.com/2023/10/13/green-credit-rules-2023/>

2. la gestion de l'eau pour la conservation, la récolte et une utilisation efficace ;
3. l'agriculture durable pour promouvoir des pratiques naturelles et régénératrices ;
4. la gestion des déchets pour encourager les pratiques durables ;
5. les mesures de réduction de la pollution atmosphérique ;
6. la conservation et la restauration des mangroves ;
7. le développement du label Ecomark afin d'inciter les fabricants à obtenir un label Ecomark pour les biens et services respectueux de l'environnement ;
8. la construction et l'infrastructure durables afin d'encourager les pratiques de construction respectueuses de l'environnement.

Annexe 2 : Caractéristiques thématiques et transversales

Liquidité

La consultation vise à recueillir des avis sur l'opportunité d'échange de crédits biodiversité sur les marchés primaires et secondaires, ainsi que la localisation des crédits échangés (national ou international).

Marchés primaires et secondaires

Le premier aspect de la liquidité examiné dans le cadre de cette consultation est de savoir si les transactions sont effectuées sur les marchés primaires (notamment directement à l'acheteur) ou sur les marchés secondaires (par exemple, par l'intermédiaire d'une plateforme d'échange), où les crédits pourraient être revendus et leur prix fixé indépendamment de leur valeur initiale. Cette section a pour but de nous aider à mieux comprendre ces questions. Nous souhaitons en particulier avoir des retours sur la manière d'améliorer l'équité dans le cas où les crédits biodiversité sont échangés.

L'échange sur les marchés secondaires a des implications qui pourraient créer des iniquités sur le marché où les acheteurs et les négociants pourraient tirer davantage de bénéfices que les défenseurs de l'environnement. Cette iniquité potentielle pourrait freiner la croissance du marché. Plus précisément, cela pourrait se produire si la valeur des crédits augmentait à l'avenir et que l'acheteur des crédits biodiversité profitait d'un échange ultérieur, au détriment des personnes responsables des efforts de conservation.

Le fait de limiter les marchés de la biodiversité aux échanges primaires a également des conséquences. L'impossibilité de revendre facilement les crédits sur un marché secondaire est considérée comme un risque potentiel pour les acheteurs, car ces actifs représenteraient un investissement sans perspective de gain, qui pourrait limiter la demande. En outre, les restrictions imposées aux échanges sur tout marché réduisent la liquidité, ce qui rend les marchés moins efficaces et augmente les coûts de transaction et les risques pour les acheteurs, ce qui créerait également des obstacles à la demande. Ce problème étant d'autant plus important que le marché du crédit biodiversité est actuellement très restreint. Un manque d'acheteurs entraverait la croissance du marché et limiterait les perspectives de financement de projet de protection ou de restauration de la biodiversité.

Une solution adoptée par certains fournisseurs a été d'autoriser l'échange secondaire de leurs crédits, mais en appliquant une redevance aux échanges futurs, par exemple 50 % des recettes supérieures au prix initial.

Origine des crédits biodiversité échangés : nationale ou internationale

Le deuxième aspect concernant la liquidité des crédits biodiversité examiné dans le cadre de cette consultation concerne leur origine. Cela est particulièrement important lorsque l'objectif est d'utiliser un crédit biodiversité pour compenser une activité. L'enjeu étant de définir si la compensation doit nécessairement s'effectuer au niveau de l'écosystème ou non, ainsi que dans le même pays, ou non.

Ce tableau présente les combinaisons possibles de ces types d'échanges :

Local (national / international)	Même habitat ou écosystème
----------------------------------	----------------------------

	Tout type d'écosystème
Distant (international)	Type d'habitat ou d'écosystème similaire
	Tout type d'écosystème

Il convient de s'interroger sur la nécessité de limiter les éventuelles actions de compensation à un niveau local, ce qui permettrait de favoriser l'intégrité de la démarche, mais pourrait à l'inverse limiter les perspectives de financement. Toutefois, il existe de fortes réserves sur le fait de compenser une activité par l'achat de crédits finançant des projets n'ayant aucun lien avec le pays ou l'écosystème

Équité

L'objectif est d'identifier et de proposer des solutions qui répondent aux questions de droits et d'équité par le biais de la conception et de la gouvernance du marché. Les solutions de conception peuvent être adoptées volontairement et intégrées dans des contrats spécifiques (par exemple, une clause de co-bénéfice) ou constituer des caractéristiques à l'échelle du marché (par exemple, la certification des négociants ou des prix planchers). Six aspects du marché ont été identifiés : les droits, l'équité, l'accès à l'information, les systèmes de certification et l'économie, avec une description et une série d'exemples illustratifs pour chacun d'entre eux dans le tableau suivant.

Aspect du marché	Description	Exemples illustratifs
Droits	La conception du marché et la gouvernance soutiennent la protection des droits, y compris les droits fonciers et les autres droits des peuples autochtones et des communautés locales (IPLC).	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des codes de conduite, par l'intermédiaire d'organismes de réglementation ou d'initiatives indépendantes (par exemple, l'ICVCM ou des organisations de représentation d'IPLCs), incluant des dispositions visant à protéger les droits fonciers, le patrimoine culturel et les connaissances des membres des IPLCs. Cela pourrait également inclure l'alignement sur les normes internationales pertinentes. • Exiger que les projets obtiennent le consentement libre, préalable et éclairé des membres des IPLCs concernés avant de générer ou de vendre des crédits biodiversité. • Reconnaître et respecter les droits coutumiers des membres des IPLCs sur les terres et les ressources dans les accords conclus au niveau des projets, en garantissant des accords fonciers clairs et un accès à long terme aux territoires comme condition de participation au marché.
Mécanisme de réclamation	Les mécanismes de réclamation garantissent l'équité, l'efficacité et la transparence pour les membres IPLCs et les autres parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un organe de recours indépendant composé de représentants des IPLCs, de promoteurs de projets, d'administrateurs de marché et de tiers neutres afin de superviser le processus. • Mettre en œuvre un système de suivi et publier des données agrégées afin de faire respecter les responsabilités et d'identifier les éventuelles défaillances.
Équité	Les marchés favorisent l'égalité des chances et le traitement équitable des membres des IPLCs en matière d'accès et de participation à ces marchés.	<ul style="list-style-type: none"> • Mandater les acheteurs (entreprises, gestionnaires d'actifs, fonds de pension, etc.) pour qu'ils allouent un

		<p>pourcentage minimum de leurs portefeuilles à des crédits originaires des IPLCs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir un financement abordable par le biais d'un fonds pour couvrir les coûts initiaux de développement et de certification des projets. Ce fonds pourrait être alimenté par des prélèvements sur d'autres participants afin de remédier aux contraintes de capital des membres IPLCs. • Inciter les membres IPLCs à former des coalitions/coopératives qui gèrent et fournissent collectivement des crédits, ce qui permet aux petits fournisseurs de mettre en commun leurs ressources et d'acquérir un pouvoir de négociation.
Accès à l'information	Les membres des IPLCs ont accès à des informations précises, opportunes et compréhensibles sur les projets de crédit en faveur de la biodiversité, les opportunités de marché et leurs droits.	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir toutes les informations et tous les détails des projets liés aux crédits biodiversité aux IPLCs concernés par ces projets. Cette participation est nécessaire pour que le projet soit véritablement piloté par la communauté et ne réponde pas aux intérêts de quelques membres de la communauté. • Mettre en place des centres d'information, gérés par des représentants locaux des membres des IPLCs, afin de favoriser l'enseignement sur le cadre légal et financier des crédits biodiversité.
Systèmes de certification	Les systèmes de certification garantissent que les projets de crédits biodiversité respectent des normes environnementales et sociales élevées tout en bénéficiant aux peuples autochtones et aux communautés locales.	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier la possibilité de fixer des objectifs (par exemple, dans le cadre de la TNFD ou au niveau réglementaire) pour le pourcentage de crédits biodiversité provenant de projets certifiés par les IPLCs afin de créer une demande stable et d'encourager la collaboration avec les membres des IPLCs.

<p>Avantages économiques</p>	<p>La conception du marché garantit des avantages économiques justes et équitables pour les communautés autochtones et locales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des prix planchers à l'échelle du marché et des pourcentages minimaux de partage des revenus ou des bénéfices (par exemple, 60 % de la valeur du crédit) réservés aux membres des IPLCs afin de garantir qu'ils reçoivent une part équitable de la valeur générée par les projets de crédit biodiversité¹⁷¹⁸. • Élaborer des cadres et des modèles normalisés de partage des avantages pour les accords conclus au niveau des projets entre les membres des IPLCs et les promoteurs de projets. Ces cadres devraient garantir une répartition transparente et équitable des revenus et des avantages connexes, en tenant compte du rôle des membres des IPLCs dans la conservation et l'intendance¹⁹. • Utilisation de contrats à court terme entre les promoteurs de projets et les membres des IPLCs, permettant une renégociation périodique pour s'adapter à l'évolution des conditions du marché.
------------------------------	---	--

¹⁷ Luttrell, C., L.Loft, M.F.Gebara, D.Kweka, M.Brockhaus, A.Angelsen, W.D. Sunderlin (2013). « Who should benefit from REDD+? Rationales and realities. » (Qui devrait bénéficier de REDD+ ? Réflexions et réalités.) *Ecology and Society* 18, n° 4. <http://www.jstor.org/stable/26269421>.

¹⁸ Tupala, A.K., Huttunen, S., Halme, P., 2022. « Social impacts of biodiversity offsetting: A review. » (Impacts sociaux de la compensation de la biodiversité : analyse.) *Biological Conservation* 267, 109431. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2021.109431>

¹⁹ Pascual, U., J. Phelps, E. Garmendia, K. Brown, E. Corbera, A. Martin, E. Gomez-Baggethun R. Muradian. « Social Equity Matters in Payments for Ecosystem Services. » (L'équité sociale est importante dans les paiements pour les services écosystémiques.) *BioScience* 64, n° 11 (2014) : 1027-36.

		<ul style="list-style-type: none">• Veiller à ce que 60 % du prix d'échange secondaire par crédit soit contractuellement reversé aux membres des populations autochtones et aux communautés locales (IPLCs).
--	--	--

Annexe 3 : Glossaire

Ce tableau fournit des descriptions pour une sélection de termes utilisés dans la consultation, par ordre alphabétique. L'objectif du glossaire est de fournir quelques définitions de travail afin que les parties prenantes comprennent ce que l'IAPB entend dans cette consultation lorsqu'elle fait référence, par exemple, à « au-delà de la chaîne de valeur » ou à la « biodiversité ».

Les termes et définitions ci-dessous ont été compilés à partir de documents existants et de définitions accessibles au public. Dans la mesure du possible, des sources primaires ont été fournies pour les citations.

Le glossaire n'a pas été approuvé par l'IAPB et n'est pas représentatif de la définition que donne l'IAPB des questions clés en jeu. Il s'agit d'un travail en cours et nous sommes heureux de recevoir des commentaires sur le contenu et le format.

Crédits biodiversité au-delà de la chaîne de valeur (créances, certificats ou contributions)	Les crédits biodiversité vont au-delà de la chaîne de valeur et des objectifs de l'entreprise et se situent actuellement dans l'espace du marché volontaire. Ces crédits retiennent actuellement l'attention de la plupart des acteurs du marché, principalement des promoteurs de projets et des organismes de normalisation. À l'instar du mouvement <i>Net Zero Climate</i> , il existe des entreprises (et des investisseurs) désireux d'aller au-delà de la compensation de la biodiversité ou des investissements dans la chaîne de valeur et de contribuer à des gains positifs de biodiversité (ou à des améliorations) afin d'atteindre les objectifs mondiaux en matière de biodiversité (et de climat). Plusieurs pays, dont l'Australie, le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande, ont mis en place ou sont en train de mettre en place des cadres ou des conditions de marché volontaires. (Nature Finance et Carbone4, 2023)
Biodiversité	Variété des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces et entre les écosystèmes (CBD Article 2).
La biodiversité, nouvelle classe d'actifs financiers	La biodiversité en tant que nouvelle classe d'actifs financiers signifie que l'on considère la biodiversité comme étant plus qu'un problème de conservation ou d'environnement et que l'on reconnaît la biodiversité et les services écosystémiques qu'elle fournit comme une source de valeur financière. Cette reconnaissance faciliterait l'intégration de la biodiversité dans la gestion des actifs. Le secteur mondial de la gestion d'actifs est de plus en plus demandeur d'actifs financiers permettant de valoriser correctement la nature au sein des portefeuilles et de contribuer à la diversification et à l'atténuation des risques liés au climat et à la nature en tant qu'outils de gestion des portefeuilles. Cette évolution reflète en partie les efforts croissants déployés par les investisseurs pour se conformer à l'évolution des réglementations en matière de développement durable et des exigences en matière de publicisation d'informations (NatureFinance and Carbone4, 2023).
Crédits biodiversité	Les crédits biodiversité sont présentés comme des unités de mesure cohérentes permettant de suivre les actions de conservation et leurs résultats. Ils peuvent être conditionnés et traçables pour plus de transparence (par exemple à l'aide d'un code de série ou d'un numéro d'enregistrement). Ils peuvent rendre les investissements dans la gestion de la biodiversité plus attrayants sur le plan financier, par exemple en facilitant l'agrégation et le suivi et en attirant les financements du secteur privé (Porras & Steele 2020).
Marchés de crédits biodiversité (voir aussi marché de la nature)	Marchés dans lesquels les parties s'engagent dans des échanges de produits qui peuvent être décrits comme des crédits biodiversité. Ces marchés peuvent être limités à certaines juridictions ou à certains types de marchés, comme les marchés volontaires ou les marchés réglementaires.

Système de crédits biodiversité	Programme administré par une entité pour faciliter l'émission et l'échange de crédits biodiversité conformément aux exigences d'une norme commune et d'une méthodologie scientifique approuvée (NatureFinance, 2023).
Crédits carbone positifs pour la biodiversité	Des crédits carbone comprenant des mesures de gestion supplémentaires et spécifiques liées à l'amélioration, à la conservation et/ou à la restauration de la biodiversité et de la nature. (GEF, 2023)
Compensation de la biodiversité	Les compensations de la biodiversité sont des résultats mesurables en matière de conservation résultant d'actions conçues pour compenser les impacts négatifs résiduels significatifs sur la biodiversité découlant du développement d'un projet, après que des mesures de prévention et d'atténuation appropriées aient été prises. L'objectif de la compensation de la biodiversité est de parvenir à une absence de perte nette et, de préférence, à un gain net de biodiversité sur le terrain en ce qui concerne la composition des espèces, la structure de l'habitat et la fonction de l'écosystème, ainsi que l'utilisation par les populations et les valeurs culturelles associées à la biodiversité (BBOP, 2018).
Compensations réglementaires de la biodiversité	Les compensations obligatoires de la biodiversité et les programmes nationaux connexes sont censés produire des résultats mesurables en matière de conservation qui résultent d'actions conçues pour compenser la perte résiduelle importante de biodiversité due à des projets de développement (OCDE, 2016). De tels systèmes existent dans de nombreux pays (dont l'Australie, le Brésil, le Canada, la Colombie, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, le Mexique, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni et plusieurs autres). La législation nationale exige que les entreprises, après avoir appliqué la hiérarchie d'atténuation, compensent tout dommage non-évité au paysage terrestre ou marin associé à leurs activités (Nature Finance et Carbone4, 2023).
Partage juste et équitable des avantages	La distribution des bénéfices (par exemple, les revenus, la création d'emplois) qui découlent des activités de conservation et de restauration de la biodiversité dans les zones terrestres et/ou océaniques aux peuples autochtones et aux communautés locales, conforme aux droits locaux et des peuples autochtones à la terre et aux ressources, et aux règles, lois et normes applicables (WEF, 2022).
Fongibilité	La fongibilité des crédits biodiversité est liée à leur remplaçabilité potentielle par un autre élément identique, c'est-à-dire mutuellement interchangeable (BCA, 2023).
Crédits de compensation intégrée	La compensation intégrée fait référence à une approche dans laquelle les entreprises ou les organisations entreprennent des activités de conservation ou de restauration de la biodiversité dans le cadre de leurs propres opérations ou chaînes de valeur. Ils peuvent ou non être échangés sur des marchés futurs (Nature Finance and Carbone4, 2023).
Intégrité du marché	Les participants bénéficient d'un accès égal aux marchés, la connaissance des prix et les pratiques commerciales sont équitables, et des normes élevées de gouvernance sont respectées (World Federation of Exchanges, 2019).
Hiérarchie des mesures d'atténuation	Il s'agit d'un ensemble de mesures prises pour réduire et atténuer autant que possible les dommages environnementaux résiduels, par l'évitement, la minimisation et la réhabilitation/restauration. La compensation et l'indemnisation sont les deux dernières étapes de la hiérarchie lorsque toutes les autres étapes ont été franchies (BBOP, 2018).
Capital naturel	Stock de ressources naturelles renouvelable et non renouvelable (par exemple, les plantes, les animaux, l'air, l'eau, les sols, les minéraux) qui se combinent pour produire un flux de bénéfices pour les personnes (Natural Capital Coalition, 2021).
Marché de la nature	Un marché de la nature est un système composé de transactions entre des acheteurs et des vendeurs distincts, dans lequel les biens ou services échangés reflètent spécifiquement un stock d'actifs écosystémiques ou un flux de services

	écosystémiques provenant d'écosystèmes terrestres ou aquatiques. (Taskforce in Nature Markets 2022)
Nature positive	Objectif et concept de haut niveau décrivant un état futur de la nature (par ex. biodiversité, services écosystémiques et capital naturel) qui soit supérieur à l'état actuel (UNEP, 2023).
Gain net	Objectif d'un projet, d'une politique, d'un plan ou d'une activité de développement dans lequel les impacts sur la biodiversité qu'il induit sont compensés par des mesures prises pour les éviter et les minimiser, pour restaurer les zones affectées et enfin pour compenser les impacts résiduels, dans la mesure où le gain est supérieur à la perte. Il doit être défini par rapport à un scénario de référence approprié (« gain net de quoi par rapport à quoi ? ») (BBOP, 2018).
Pas de perte nette	Objectif d'un projet, d'une politique, d'un plan ou d'une activité de développement dans lequel les impacts sur la biodiversité qu'il provoque sont équilibrés ou compensés par des mesures prises pour les éviter et les minimiser, pour restaurer les zones affectées et enfin pour compenser les impacts résiduels, de sorte qu'il n'y ait plus de perte. Il doit être défini par rapport à un scénario de référence approprié (« pas de perte nette de quoi par rapport à quoi ? ») (BBOP, 2018).
Créance philanthropique	Créances résultantes d'un soutien financier philanthropique (subventions) visant à protéger ou à régénérer un paysage terrestre ou marin défini du point de vue de la biodiversité (Nature Finance and Carbone4, 2023).

Références

Biodiversity Credit Alliance (Alliance pour le crédit à la biodiversité) (BCA) (2023). « Demand-side sources and motivation for biodiversity credits. » (Sources de la demande et motivation pour les crédits de biodiversité.) Document de référence. Disponible sur :

[https://www.biodiversitycreditalliance.org/media/BCAIssuePaper_DemandOverview\(06122023\)-final.pdf](https://www.biodiversitycreditalliance.org/media/BCAIssuePaper_DemandOverview(06122023)-final.pdf)

Business and Biodiversity Offsets Programme (Programme de compensation pour les entreprises et la biodiversité) (BBOP) (2018). Glossaire. BBOP, Washington, D.C. 3e édition mise à jour. Disponible sur :

https://www.forest-trends.org/wp-content/uploads/2018/11/BBOP_Updated_Glossary-01-11-18.pdf

Global Environment Facility (Fonds pour l'environnement mondial) (GEF) (2023). « Innovative finance for nature and people: Opportunities and challenges for biodiversity-positive carbon credits and nature certificates. » (Financements innovants pour la nature et les hommes : opportunités et défis pour les crédits carbone et les certificats de nature positifs pour la biodiversité.) Disponible sur :

<https://www.thegef.org/newsroom/publications/innovative-finance-nature-and-people>

Natural Capital Coalition (Coalition pour le capital naturel) (2021). Natural Capital Protocol (Protocole sur le capital naturel). Disponible sur : www.naturalcapitalcoalition.org/protocol

NatureFinance (2023). « The future of biodiversity credit markets: Governing high-performance biodiversity credit markets » (L'avenir des marchés de crédit de biodiversité : régir les marchés de crédit de la biodiversité à haute performance.) Disponible sur : <https://www.naturefinance.net/wp-content/uploads/2023/02/TheFutureOfBiodiversityCreditMarkets.pdf>

NatureFinance and Carbone4 (2023). « Harnessing biodiversity credits for people and planet: a roadmap » (Exploiter les crédits de biodiversité pour les populations et la planète : une feuille de route). Disponible sur : <https://www.naturemarkets.net/publications/harnessing-biodiversity-credits-for-people-and-planet>

OCDE. 2016 « Policy highlights: Biodiversity offsets » (Points forts de la politique : compensation de la biodiversité). Disponible sur : <https://www.oecd.org/environment/resources/Policy-Highlights-Biodiversity-Offsets-web.pdf>

Porras and Steele (2020). « Making the market work for nature: how biocredits can protect biodiversity and reduce poverty » (Mettre le marché au service de la nature : comment les biocrédits peuvent protéger la biodiversité et réduire la pauvreté.) Document d'information de l'IIED. IIED, Londres. Disponible sur : <http://pubs.iied.org/16664IIED>

« Taskforce in Nature Markets » (Taskforce sur les marchés de la nature) (2022). « Nature in an era of crises » (La nature à l'ère des crises). Disponible sur : <https://www.naturefinance.net/wp-content/uploads/2022/09/TNMNatureInAnEraOfCrises.pdf>

United Nations Environment Programme (Programme des Nations unies pour l'environnement) (UNEP) (2023). « State of finance for nature: the big nature turnaround – repurposing \$7 trillion to combat nature loss » (État des finances pour la nature : le grand tournant de la nature - réaffecter 7 000 milliards de dollars à la lutte contre les pertes naturelles). Nairobi. Disponible sur : <https://doi.org/10.59117/20.500.11822/44278>

World Economic Forum (Forum économique mondial) (WEF) (2022). « High-level governance and integrity principles for emerging voluntary biodiversity credit markets (Consultation paper) » (Principes de gouvernance et d'intégrité de haut niveau pour les marchés émergents de crédits volontaires pour la biodiversité (document de consultation).). Disponible sur https://www3.weforum.org/docs/WEF_Biodiversity_Credits_Markets_Integrity_and_Governance_Principles_Consultation.pdf

World Federation of Exchanges (Fédération mondiale des échanges) (2019). « The World Federation of Exchanges 2018 Full Year Market Highlights » (Fédération mondiale des échanges 2018 - Faits marquants du marché pour l'année complète). Disponible sur : <https://focus.world-exchanges.org/storage/app/media/uploaded-files/WFE%202018%20FY%20Market%20Highlights%20FINAL%20PDF%20VERSION%2012.02.19.pdf>